



## Constructionsur terrain du conjoint

-----  
Par cromagnon74

Bonjour

Je voudrais donner du terrain a une de mes filles qui a 2 filles âgées de 10 et 12 ans qu'elle a eu avec un précédent conjoint. Voulant construire avec son conjoint actuel (ils ne sont que pacsés) ma question porte sur la suite a donner si il arrivait quelque chose a ma fille ( décès?), la propriété reviendrait a ses filles vu que le terrain lui appartient? Mais elles sont mineures! donc leur père peut il intervenir dans la succession? Vu la mauvaise entente quel serait les droits qu'aurait son conjoint actuel vu qu' il aura largement participer au financement de la construction? le père des filles pourrait t'il le mettre dehors? faut il faire un acte notarié précis lorsque je vais faire la donation? En gros comment protéger le conjoint actuel de ma fille pour qu'il puisse garder cette propriété? Merci pour vos prochaines réponses que j'espère positives!

Cordialement.